

# Site Ramsar de la Baie de Somme



**Marion Dauvergne,**

*Chargée de la mise en œuvre du plan de gestion  
Ramsar de la Baie de Somme*

*Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral  
Picard*

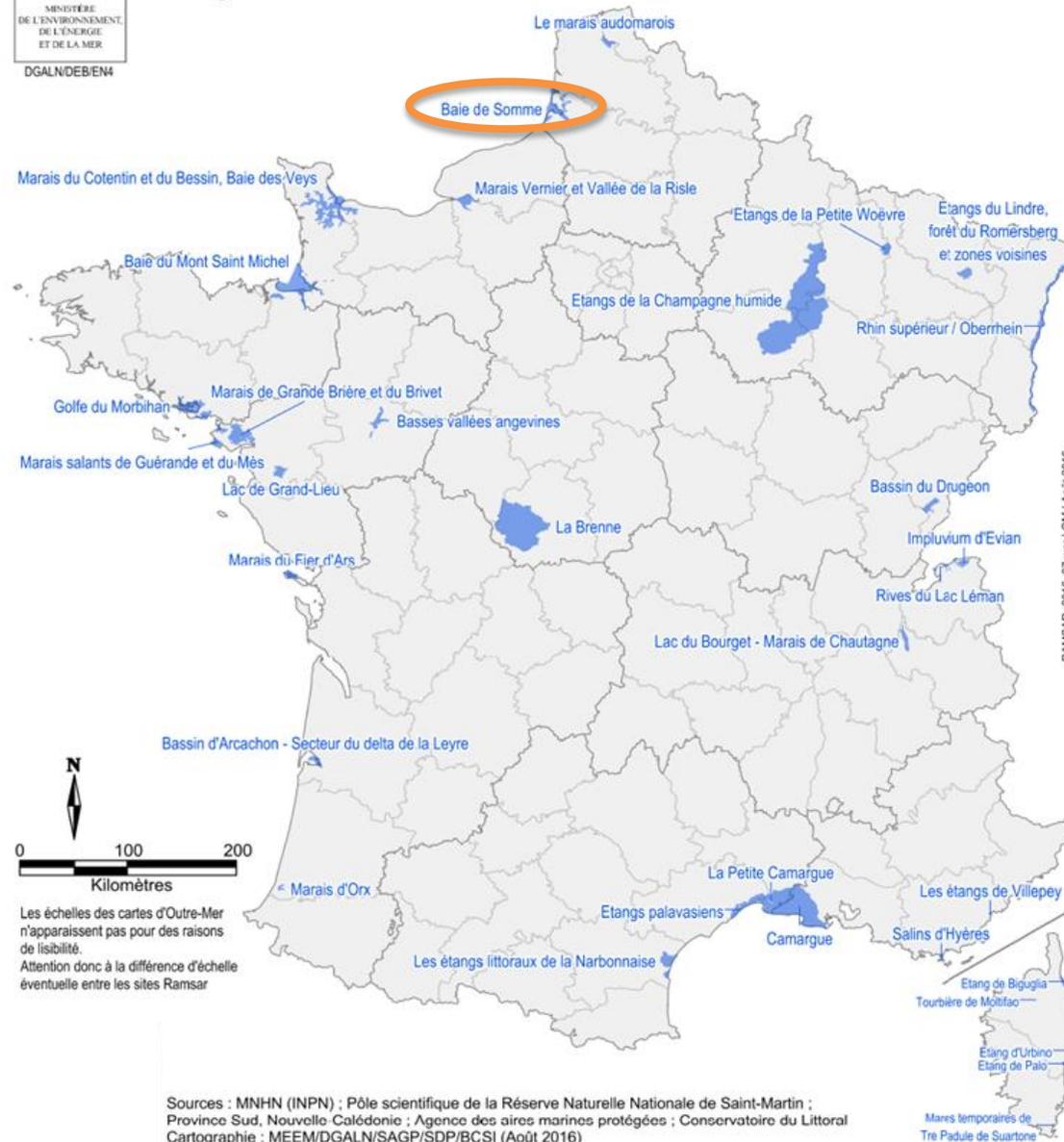


## Quelques chiffres

- Site n°925 international et 18<sup>ème</sup> national
- Désignation le 31 février 1998
- Maison Ramsar inaugurée le 2 février 2002
- 19 090 hectares
- 28 communes
- SMBS-GLP = animateur juillet 2012



## Les zones humides d'importance internationale en France désignées au titre de la Convention de Ramsar





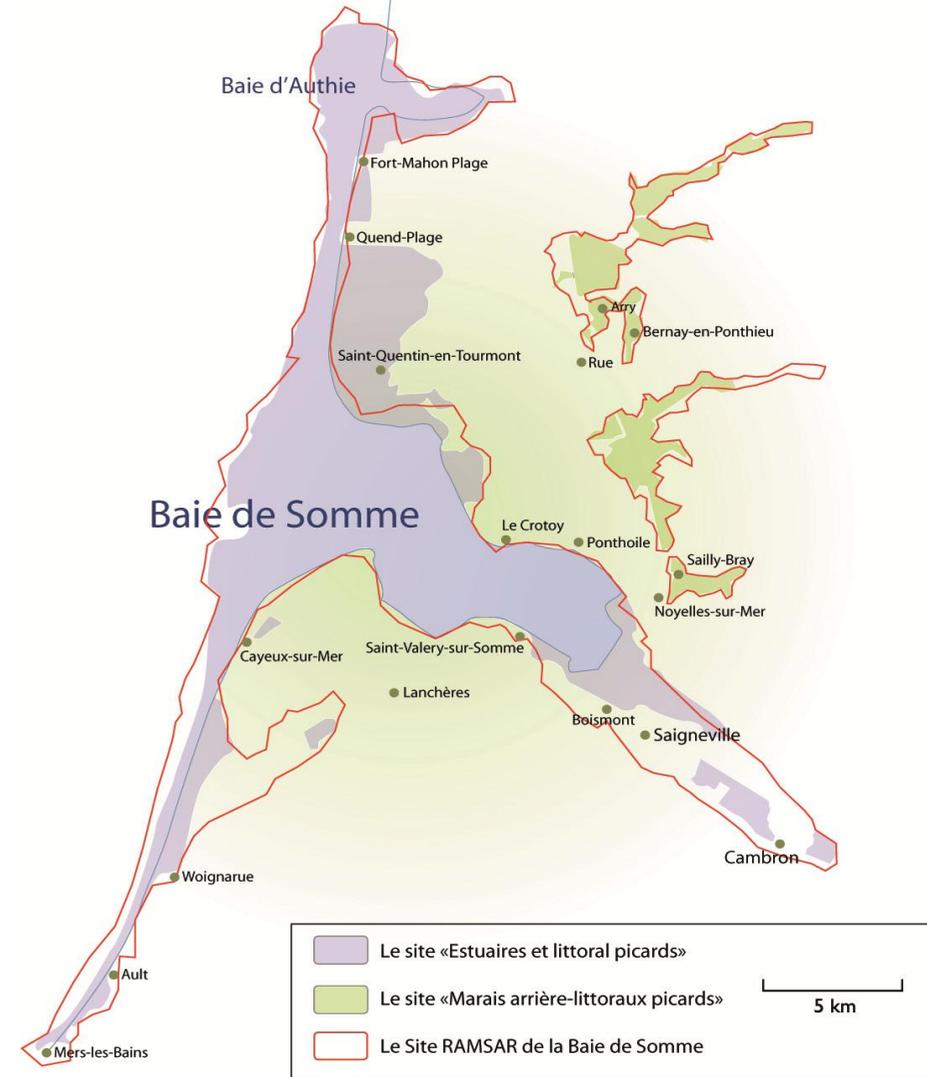
## Périmètre du site

- 2 unités connues à l'origine pour la qualité et la diversité des oiseaux nicheurs ou hivernants :

### ❖ Sous-site littoral



### ❖ Sous-site marais arrière-littoraux





## Des milieux remarquables

- Une grande mosaïque de milieux composée d'espèces faunistiques et floristiques exceptionnelles





## Des usages multiples

- Un site façonné par l'homme, lieu de nombreuses activités
  - ❖ Agriculture
  - ❖ Activités halieutiques (pêche à pied, mytiliculture, ...)
  - ❖ Exploitation de granulats
  - ❖ Tourisme
  - ❖ Chasse





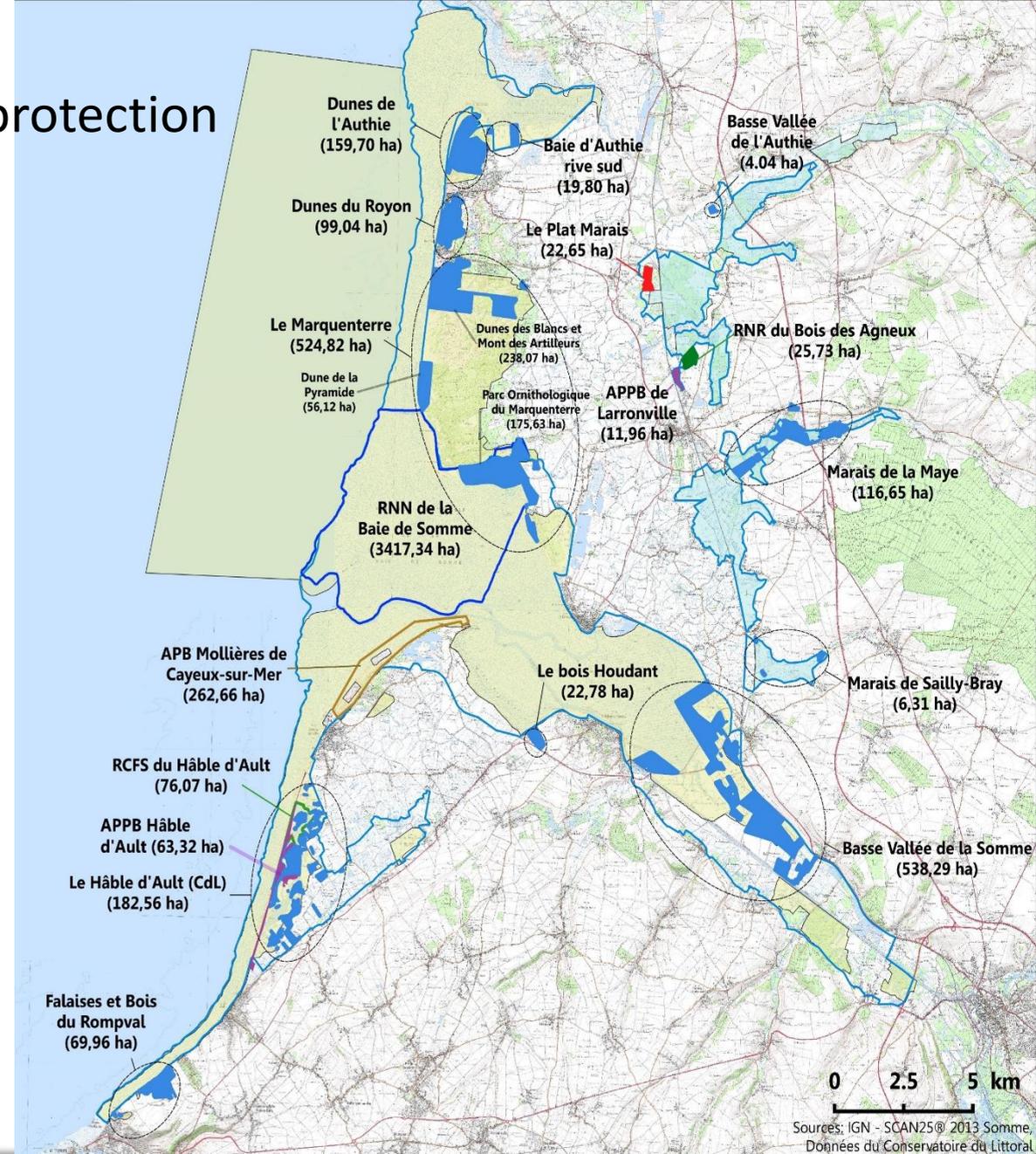
## De nombreuses mesures de protection

Espaces naturels protégés réglementairement

- Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme
- Réserve Naturelle Régionale du Bois des Agneux
- Arrêté de Protection de Biotope « Mollières de Cayeux-sur-mer »
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Marais de Larronville »
- Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage

Le réseau Natura 2000

- ZSC « Estuaires et littoraux picard »
- ZSC « Marais arrière-littoraux »





## De nombreuses mesures de protection

### La maîtrise foncière

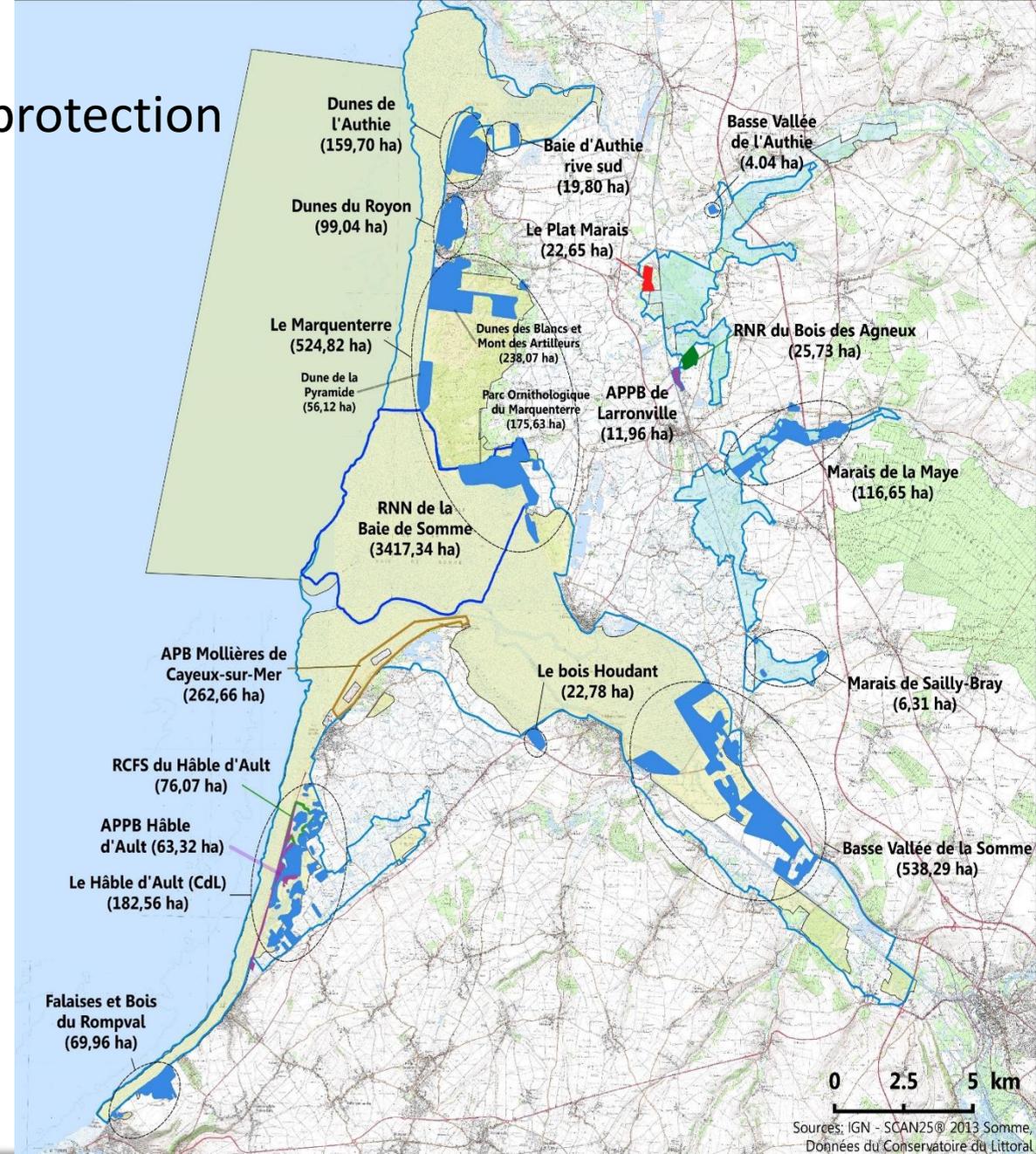
- Conservatoire du littoral
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Conservatoire des espaces naturels de Picardie
- Fédération des chasseurs de la Somme

### La maîtrise d'usage contractuelle

- MAE
- Contrats Natura 2000

### La protection étendue

- Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Projet de Parc Naturel Régional Picardie Maritime





# Les enjeux sur le site Ramsar de la Baie de Somme

- Maintien et restauration du patrimoine naturel
- Amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Maintien et valorisation des activités traditionnelles façonnant les paysages humides
- Amélioration de la compatibilité des activités touristiques et industrielles avec la préservation du patrimoine





# Le plan de gestion

- Synthèse des documents existants (DOCOB, plans de gestion, ...)
- Mise à jour des données
- Prise en compte des projets structurants du territoire (intégration des objectifs du SDAGE, du PNM, de la Charte PNR, Grand Site de France, ...)
- Document concis, nombreuses cartes
- Période 2014-2025
- Deux objectifs à long terme :
  - ❖ Préserver l'intégrité des zones humides et leur biodiversité
  - ❖ Promouvoir une utilisation des milieux respectueuse des habitats et des espèces
- 21 fiches action





## La mise en œuvre

- Sur l'ensemble du territoire des communes concernées :  
de 19 090 ha à 51 735 ha
- La mise en œuvre du plan de gestion est dimensionnée autour d'une équipe constituée :
  - ❖ d'un chargé de mission milieux naturels
  - ❖ d'un chargé d'études en charge de la mise en œuvre des actions
  - ❖ d'un chargé d'études faune/flore/habitat
  - ❖ d'un chargé d'études agro-environnement
- Equipe basée à la maison Ramsar





## Quelques exemples d'actions

- Action 1 : Améliorer les connaissances sur la ressource en eau en plaine maritime picarde
  - ❖ Etude du fonctionnement global de l'hydrosystème des marais arrière-littoraux du Marquenterre
- Action 4 : Renforcer et poursuivre la gestion du réseau de zones humides patrimoniales
  - ❖ Renouvellement du plan de gestion des marais de la Maye
- Action 8 : Restaurer et maintenir des conditions favorables à l'accueil des espèces emblématiques des mares et du réseau hydraulique
  - ❖ Etude Grenouille des champs



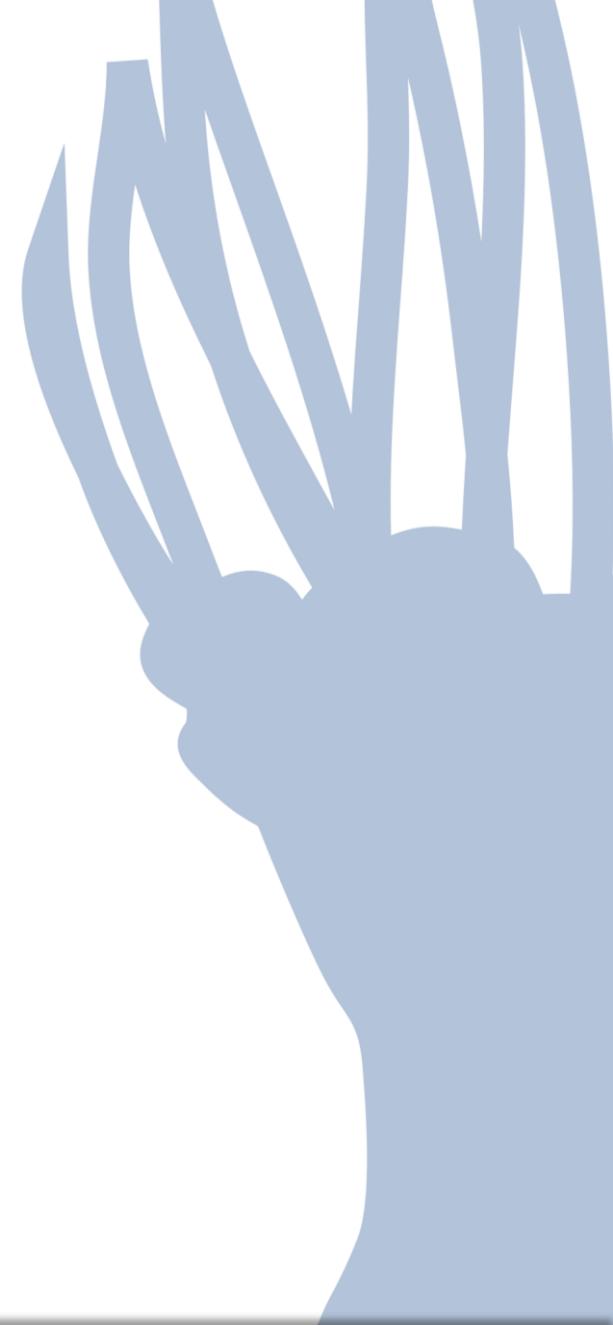


## Quelques exemples d'actions

- Action 10 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
  - ❖ Plan d'actions contre la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*)



- Action 21 : Piloter et suivre les actions engagées
  - ❖ Mise en place d'une cellule d'animation zones humides





## Conclusion

- Le plan de gestion et l'ensemble de ses actions visent à :
  - ❖ Assurer une animation territoriale sur les zones humides ;
  - ❖ Augmenter le nombre de zones humides gérées sur le territoire ;
  - ❖ Développer la connaissance du territoire ;
  - ❖ Informer et sensibiliser les propriétaires et notamment les communes (28 communes concernées).



Merci de votre attention



8<sup>e</sup> Séminaire  
**Ramsar**  
France  
**2016**  
Pont-Audemer  
19-20-21 octobre

